

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

ARRÊTÉ

portant composition du jury du concours externe et interne pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de santé publique au titre de l'année 2017

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 92-1432 du 30 décembre 1992 modifié relatif au statut particulier des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 27 septembre 1999 fixant la liste des diplômes pour le recrutement par concours des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2001 modifié fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du jury des concours pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de santé publique au titre de l'année 2017 est fixée ainsi qu'il suit :

M. François BRUNEAUX

Pharmacien général de santé publique, adjoint à la sous directrice de la politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins, représentant le directeur général de la santé,
Président ;

Mme Nicole BOHIC	Enseignante à l'institut de management représentant le directeur de l'école des hautes études en santé publique ;
Mme Odile CHAMBIN	Professeur des universités à l'UFR des Sciences de Santé de l'université de Bourgogne ;
M. Xavier CORNIL	Pharmacien général de santé publique, conseiller spécial du directeur de l'inspection, représentant le directeur général de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
M. Benoît DUFAY	Pharmacien inspecteur en chef de santé publique à l'agence régionale de santé d'Île-de-France ;
Mme Aurélie LUSAMVUKU	Pharmacienne inspectrice en chef de santé publique représentant le directeur général de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
M. Alain MORIN	Inspecteur des affaires sociales représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales ;
Mme Carole SALESSE	Pharmacienne générale de santé publique à l'agence régionale de santé d'Occitanie.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par M. Alain MORIN.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **5 JUIL. 2017**

L'adjointe au chef du bureau du recrutement


Ingrid FAURE